

ECOLE ÉLÉMENTAIRE DU VAL SAINT ANDRÉ  
**CONSEIL DE QUARTIER DU VAL SAINT ANDRÉ – ARC - TORSE**

**COMPTE-RENDU DU 16 AVRIL 2024**

► **Elus de la Ville d'Aix-en-Provence**

**Présents :**

**M. Eric CHEVALIER**, Adjoint délégué au quartier du Val Saint André – Arc - La Torse

**M. Francis TAULAN** – Adjoint délégué aux Sports – Equipements sportifs

**Mme Fabienne VINCENTI** – Adjointe déléguée à l'éducation – périscolaire – Petite enfance

**M. Sellam HADAoui** – Conseiller municipal délégué à la Propreté urbaine - Police Environnement.

**M. Marc FERAUD** – Conseiller municipal délégué aux espaces verts.

► **Fonctionnaires de la Ville d'Aix-en-Provence**

Mme Céline LE NY – Direction Relation Citoyens et Proximité

M. Benjamin RIBEIRO - Direction Relation Citoyens et Proximité

M. Sylvain BIANCHI – Direction Gestion de voirie

M. Philippe GARDIOL – Direction de la propreté

M. Patrick LEFAUCONNIER – Département Aménagement et urbanisme

Mme Christelle PRIoux VIDAL – DGAS Culture, Patrimoine, Musées et Attractivité

M. Thierry BIGOT – Direction Prévention et Sécurisation

M. Yves LUCCIARDI – Département Espace Urbain et Proximité

M. Philippe MARSILLE – Direction Etudes Infrastructures & Prospectives

Mme Pascale GONZALEZ – Service Proximité technique des quartiers

► **Membres présents du Conseil de Quartier**

AS VAL ST ANDRÉ représenté par

M. Christophe ORTEGA (directeur sportif)

APEVSA représenté par :

Mme Solène BABIN (présidente)

CSC JEAN PAUL COSTE représenté par

Mme Betty LAY (directrice)

Mme Janine BERGÉ (présidente)

POLONICA représenté par :

Mme Joanna GARCZAREK (co-présidente)

Mme Marta FOLTZER (co-présidente)

CENTRE INFO QUARTIER TORSE

M. Michel KAPFERER (président)

CIQ CEZANNE TORSE représenté par :

M. Michel BRAUNSTEIN (président)

M. Claude GEYDAN (secrétaire)

CIQ CUQUES ST JEROME représenté par :

M. Antoine BRIENT (président)

M. Nicolas RENUCCI (vice-président)

CIQ MIEUX VIVRE ENSEMBLE représenté par :

M. Philippe COUTIAUX (vice-président)

CIQ ARC DE MEYRAN représenté par :	M. Rodolphe BRUNNER (président)
	Mme Corinne COURRANCE (trésorière)
CIQ DES 3 SAUTETS représenté par	Mme Aurore ARRONDO (Présidente)
CLUB LES LAVANDES représenté par	Mme Christine MARICHOL (Présidente)

## ORDRE DU JOUR

- Présentation Biennale 2024
- Sécurité
- Aménagement du secteur des 3 Sautets
- Trame Sombre
- Temps d'échanges

### INTRODUCTION :

**M. Éric CHEVALIER** (adjoint délégué au quartier du Val Saint André) ouvre le 3ème Conseil de quartier du Val Saint André en rappelant l'intérêt d'organiser ses conseils de quartier dans des lieux différents pour découvrir différents sites du quartier Val Saint André – Arc - Torse.

### BIENNALE 2024

**Mme Christelle PRIOUX-VIDAL** (DGAS Culture, Patrimoine, Musées et Attractivité) aborde le premier sujet de ce conseil, la Biennale culturelle d'Aix. Elle explique que la Ville souhaitait, après la pandémie, maintenir un dialogue constant permanent avec les structures associatives de la ville et de les accompagner dans une période difficile. L'idée de la biennale est née, à la sortie de la pandémie, pour redynamiser le secteur de la culture, attirer d'autres publics que ceux des grands événements culturels qu'Aix accueille déjà et qui font sa renommée.

Elle poursuit sur l'engouement populaire que la Biennale 2022 a suscité avec 350 000 visiteurs. La biennale a été volontairement scindée en deux temps, explique-t-elle : l'une entre avril et juin et la seconde du 21 septembre au 14 décembre pour venir compléter l'offre culturelle proposée à Aix durant la période estivale.

La biennale 2024 est placée sous le signe de la rencontre entre l'art et le patrimoine permettant la découverte de sites comme le couvent des Prêcheurs, l'hôtel de Chateaurenard... Toutes les expressions artistiques sont représentées.

#### **La Biennale en chiffres** (*manifestations gratuites*)

1 pays invité : Le Liban (20 ans du jumelage - 26 artistes libanais invités) -15 nationalités représentées  
 10 week-ends de manifestations : de avril à juin  
 80 propositions artistiques – 13 expositions – 10 concerts – 6 projections  
 22 manifestations dans les espaces publics – 40 lieux dédiés –  
 20 artistes locaux - 32 compagnies présentes dont 21 issues de la région Sud PACA  
 12 ateliers – 20 projets participatifs

### AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DES 3 SAUTETS

**M. Eric CHEVALIER** souhaite aborder les nouveaux permis de construire délivrés à la SACOGIVA et à Prométhée Immobilier dans le cadre du prochain aménagement du secteur des 3 Sautets.

**M. Patrick LEFAUCONNIER** (Département Aménagement et Urbanisme) décrit ce projet ambitieux inscrit au PLU avec de nouvelles réglementations du bâti notamment. Les modifications, précise-t-il ont été inscrites, elles aussi, au dernier PLUI dont l'enquête publique s'est terminée le 4 avril dernier avec quelques 17 contradictions (denses) individuelles relevées pour le secteur.

Cet aménagement prévoit une intégration des modes actifs sur cette entrée de ville notamment et la création d'une contre-allée à hauteur du commerce Toinou. Il ajoute que l'acquisition foncière est engagée avec un accord à l'amiable qui a toutefois été sécurisé au dernier conseil municipal de février par une délibération permettant une acquisition pour utilité publique. Le délai d'acquisition pourrait aller jusqu'à décembre 2025 pour, ensuite, permettre d'engager le retraitement de cette entrée de ville si la procédure à l'amiable n'était pas possible.

Un second point est évoqué : la délivrance des permis de construire pour répondre à l'aménagement de la rive nord du quartier du Val st André entre le parking provisoire et l'ancien commerce Dégriff stock avec une requalification de la placette piétonne et une réorganisation des commerces. M. Patrick LEFAUCONNIER souligne que les permis ont été délivrés en janvier pour la réalisation de nouveaux commerces et des habitations. Par rapport au projet initial, la municipalité a eu la volonté de sauvegarder le cèdre sur cet espace de construction à venir.

99 places de parkings verront le jour,

25 logements et 452 m2 de commerces pour le projet Prométhée complétés par 23 logements sociaux et 727 m2 de commerces pour celui de la SCAOGIVA.

Il indique que le parking public sera créé dès la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux avec 48 places.

**M. Philippe MARSILLE** (Direction Etudes Infrastructures & Prospectives) ajoute que ces 48 places seront réalisées d'ici la fin de cette année (lancement des marchés à l'automne). Il explique que ce nombre de 48 places sera complété par l'extension de cette aire de stationnement qui répondra à la réglementation (accessibilité, imperméabilisation...).

**M. Rodolphe BRUNNER** (Président du CIQ Arc de Meyran) demande de préciser les types de logements sociaux qui seront réalisés au sein de cet ensemble pour connaître les attributions opérées.

**M. Patrick LEFAUCONNIER** lui répond qu'il est prévu

7 logements PLAI (locataires en situation de grande précarité)

7 logements PLS (candidats locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM, mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé).

9 logement PLUS (Usage Social correspondant aux locations HLM)

**M. Michel BRAUNSTEIN** (Vice-président du CIQ Cézanne La Torse) souhaite avoir davantage de précisions sur la création d'un nouveau pont aux 3 Sautets.

**M. Patrick LEFAUCONNIER** lui explique qu'il est trop tôt encore pour arrêter une décision sur ce sujet complexe. Des études sont encore en cours. Dès la fin de celles-ci, une concertation publique sera organisée.

**M. Philippe COUTIAUX** (Vice-président du CIQ Mieux Vivre Ensemble) trouve la solution d'un pont avec une circulation alternée - *réalisation portée par le Département* -, absurde au regard de l'étroitesse de la voie.

**M. Eric CHEVALIER** rappelle le principe que toute collectivité non communale doit se référer à la volonté de(s) maire(s). Concernant le pont actuel, la solution d'une double circulation augmenterait de manière trop importante la charge du flux routier sur cet axe et augmenterait de ce fait, la circulation. Il est important d'acter un nouveau pont sur le PLUI dans cette étude préliminaire. Il indique que, quitte à créer un nouveau pont à double voie, il est préférable de faire un plateau de bonne dimension en associant une circulation réglementée pour pouvoir l'adapter, ensuite, en fonction de la densité du quartier et/ou du trafic à venir.

**M. Michel BRAUNSTEIN** relève 17 points d'Opération d'Aménagement de Programmation (OAP) dans le PLUI et demande pourquoi il n'y en a pas eu dans le cas de l'aménagement des 3 Sautets.

**M. Patrick LEFAUCONNIER** rappelle le cadre des OAP

- 1 – couvrir les thématiques transversales (mobilité...)
- 2 – A échelle intercommunale (Aménagement RD9 vers Vitrolles)
- 3 – Pour les zones à urbaniser en développement (extension : La Constance)

Concernant le projet d'aménagement des 3 Sautets, la zone est déjà urbaine et non à urbaniser.

**Mme Solène BABIN** (présidente APEVSA) demande pourquoi avoir fait le choix de réaliser des habitations aussi près des autoroutes.

**M. Patrick LEFAUCONNIER** lui répond que le retrait est significatif. Il poursuit en indiquant que ces autoroutes sont une réalité physique et qu'il faut composer avec leur présence. Il indique que la butte qui sépare ces voies des futures habitations permet de limiter les nuisances et la pollution en l'occurrence.

**M. Claude GEYDAN** (Secrétaire CIQ Cézanne Torse) revient sur les études du nouveau pont et se pose la question de ce que va devenir le pont d'origine.

**M. Eric CHEVALIER** l'informe que ce pont (*interdit au 3,5 Tonnes contrairement au futur projet*) pourrait être affecté aux modes doux.

## **SECURITÉ**

**M. Thierry BIGOT** (Direction Prévention et Sécurité) poursuit les débats autour du thème de la sécurité. Il présente la composition des services de la police municipale, leurs missions et réalise un focus sur le quartier.

117 agents de Police municipale (*dont 6 en cours de recrutement*)  
55 agents de surveillance  
10 agents administratifs  
**Objectifs 2020 – 2026** : recrutement de 50 policiers municipaux

### **Focus Val Saint André en 2023**

25 caméras de vidéo-protection  
1 dispositif de participation citoyenne (27 sur Aix dont 7 en cours de validation ou création)  
354 activités opérationnelles  
58 mises en fourrière – 31 procès-verbaux lors de la fête foraine 2024  
34 interventions nuisances sonores  
1 accident de la route (matériel) – 23 depuis 2019 principalement sur les grands axes  
171 infractions au code de la route  
55 délits d'appropriation (vol) – *périodes propices : Janvier - mai & décembre*

Il explique que la Police Municipale a adopté depuis juillet 2021, un fonctionnement 24h/24 en complétant les missions d'intervention par de l'initiative de proximité (+45 %).

Il observe une baisse générale et notable des nuisances sonores sur la ville et sur le Val Saint André, quartier d'Aix le moins impacté par ce type d'incivilité. Il annonce un projet d'installation de caméra de vidéosurveillance sur l'avenue des Lilas dans un quartier particulièrement bien fourni en termes de maillage de vidéosurveillance. Il annonce également, la présence prochaine d'un poste mobile opérationnel de la police municipale dans tous les quartiers de la ville. Sur le Val Saint André, ce poste sera présent tous les lundis, Rue Jean Parès.

**Rodolphe BRUNNER** demande davantage de rondes à proximité du parc Christine Bernard sur les promenades de l'Arc, à l'approche des « beaux jours ». Il dit que des personnes ont pris l'habitude de s'installer et de jeter de nombreux déchets sur le site qui devient un « no man's land » et de créer des

nuisances sonores jusqu'à minuit très souvent. Il relève également la présence de chiens non tenus en laisse.

**Mme Corinne COURRANCE** (trésorière du CIQ Arc de Meyran) poursuit sur cette question canine et fait part d'une morsure sévère par un chien non tenu en laisse sur un autre chien dans un parc public. Elle fait savoir à M. Thierry BIGOT que la propriétaire du chien blessé, elle-même mordue, à porter plainte. Elle demande s'il est au courant.

**M. Thierry BIGOT** confirme ce signalement. Il ajoute qu'il a fait suivre cette plainte au service de la protection animale qui traite actuellement ce dossier et qu'il a imposé un contrôle plus important pour faire respecter l'arrêté municipal indiquant la tenue obligatoire des chiens en laisse.

**Solène BABIN** rebondit sur ce sujet en soulevant le problème récurrent des chiens non tenus en laisse dans les parcs urbains, à St Mitre notamment et à proximité de la promenade de la Torse. Elle affirme que c'est une vraie demande des parents de ne pas avoir de chiens en liberté. Elle demande également davantage de présence policière lors de la traversée des voies pour les enfants au niveau des écoles de Cuques et Gambetta.

**M. Antoine BRIENT** (président CIQ Cuques St Jérôme) aimerait que les agents qui sécurisent les abords de l'école de Cuques se positionnent plutôt sur l'avenue St Jérôme où se trouve le feu plutôt que sur la rue de Cuques pour une visibilité plus marquée. Cette position stratégique semble plus dissuasive lorsqu'elle est effective avec les véhicules de police. Il demande à M. Thierry BIGOT si la fiche de poste de ses agents peut être modifiée au regard des réponses indiquées par les policiers affectés sur ce secteur.

**M. Thierry BIGOT** répond qu'il fera remonter de vive voix cette situation aux agents concernés. Il précise que ces agents ont pour mission de se positionner sur les lieux pertinents du secteur en fonction de ce qu'ils voient et non d'une position fixée.

**M. Nicolas RENUCCI** (Vice-Président du CIQ Cuques St Jérôme) revient sur la question des chiens non tenus en laisse dans les parcs. Il comprend le besoin pour ces chiens de courir dans ces espaces verts en milieu urbain. Il fait référence à celui de Jourdan à proximité de l'école Jules Ferry. Il demande si une zone peut leur être attribuée ou si un (nouveau) règlement concernant la fréquentation des parcs et jardins de la ville peut être envisagé (plages horaires).

**M. Marc FERAUD** (conseiller municipal délégué aux espaces verts) annonce la création d'un parc canin qui verra le jour cet été sur le quartier du Faubourg et un second est à l'étude dans une autre zone urbaine (petite couronne d'Aix).

**M. Michel BRAUSTEIN** revient sur la surveillance le soir des parcs Bernard et de la Torse et demande si la Police Municipale met en place un dispositif particulier pour le week-end.

**M. Thierry BIGOT** confirme que la surveillance est permanente de la part de ses effectifs et plus particulièrement sur les regroupements de personnes dès 20h15. Il insiste néanmoins sur la nécessité d'appeler la PM en cas de nuisance sonore constatée.

## **TRAME SOMBRE**

**M. Philippe MARSILLE** présente le concept de la trame noire en la distinguant de la trame bleue (aquatique / humide) et verte (flore). Ce réseau de corridors écologiques obscurs permet la sauvegarde de la faune en milieu naturel. Il précise que l'éclairage public est très encadré à tous les niveaux (horaire, densité, couleur, diffusion, temporalité...). Il donne 2 exemples parmi la réglementation comme l'orientation des candélabres qui doit être systématiquement orientée vers la terre plutôt que sur la mer pour préserver le milieu marin. De la même manière, à partir de 2025, aucune projection dans le ciel ne sera admise que ce soit de la part d'un particulier ou des organismes publics. Il indique qu'Aix est la

ville pilote en France dans ce dispositif de trames pour connaître l'évolution de la faune à travers ces couloirs naturels entre la Torse et l'Arc et maintenir ainsi le respect du milieu naturel. Un travail collaboratif est mené avec la Métropole, l'agence de l'eau, le Musée d'histoire naturelle, MENELIK et le CEREMA.

**M. Éric CHEVALIER** confirme que la Ville d'Aix est en avance sur ce principe de régulation des espèces en milieu urbain. Il prend exemple sur une trame particulière opérée par les chauves-souris. Il annonce deux expérimentations prochaines pour connaître l'incidence de ces trames noires sur le milieu naturel.

Sur le Pont de Beltrame à la Parade en juin (15 jours d'obscurité)

Sur le chemin Bastide (15 jours prochainement programmés)

## **TEMPS D'ECHANGES**

**M. Eric CHEVALIER** répond à M. Michel BRAUSTEIN au sujet de la banquette le long du lycée militaire sur l'avenue des Poilus. Il précise que cette voie est la propriété de la Métropole (ex Département). Des discussions sont engagées pour qu'elle devienne communale dès qu'elle sera en état d'utilisation correct.

Au sujet de la parcelle Baret, il indique qu'elle peut être prolongée mais cette situation ne pourra pas trop durer car il y a des enjeux financiers (250 000€) et qu'une étude de MENELIK est en cours sur l'ensemble de la Torse jusqu'au Baret pour une mise en valeur (coût 138 000€ TTC).

**M. Marc FERAUD** ajoute que des travaux de sécurisation seront réalisés sur le Lègue Constant (portail) et qu'un verger conservatoire sur la partie haute sera installé par l'association « Croqueurs de pommes » avec un cheminement pédagogique pour les enfants.

**M. Michel KAPFERER** (président Centre Info quartier la Torse) sollicite MM. Éric CHEVALIER et Marc FERAUD au sujet de la parcelle qui jouxte la copropriété à cet endroit qui se situe tout le long du côté droit du quartier entre l'école élémentaire du Val St André et le Rond-point en face du Sacré Cœur. Il s'agit d'un foncier cédé à la ville il y a 40 ans et qu'elle a aménagé depuis (trottoir, lampadaire, espace vert...).

Il s'étonne que, depuis 2 ans maintenant, les espaces verts ne soient plus entretenus soit, pense-t-il, par la volonté de la Ville ou du fait d'une carence administrative établie lors de la cession.

**M. Éric CHEVALIER** rappelle le principe de base concernant les cessions de parcelles par les promoteurs à la Ville. La ville a anticipé cette situation en cas de gratuité des cessions. Le flou administratif sur cet espace ne permet pas de contractualiser les obligations de la Ville.

Il souhaite une régularisation rapide de cette parcelle entre les parties concernées.

**M. Christophe ORTEGA** (directeur sportif de l'AS Val St André) demande quand sera livré le terrain synthétique pour le club de football du quartier.

**M. Francis TAULAN** (adjoint délégué aux sports et aux équipements sportifs) lui répond que les nouvelles normes de terrain synthétique contraignent la municipalité à ne plus utiliser des billes de caoutchouc remplacées par du liège ou des noyaux d'olives brisés. Ces nouvelles normes ont freiné le projet. Un nouvel appel d'offre a donc été lancé, explique-t-il, avec une réponse des entreprises dans un mois. Il souligne que cet équipement de proximité évalué à 500 000€ impliquera 2 mois de travaux. Il rappelle que ce terrain ne pourra pas être homologué pour les catégories seniors qui continueront, elles, d'évoluer sur le stade de Ruocco. Les nouvelles normes impliquent un coût supplémentaire de 100 000 €. Il assure que l'engagement de Mme le Maire est de réaliser le terrain avant la fin de l'année 2024.

**Mme Christine MARICHOL** (Présidente du club des Lavandes) explique qu'elle ne peut pas emprunter la contre-allée située à proximité du centre Jean-Paul Coste au regard des racines de pins qui détériorent considérablement la chaussée. Elle explique que cette situation est peu commode et dangereuse alors qu'elle véhicule des personnes âgées pour certains à mobilité réduite.

**M. Éric CHEVALIER** reconnaît que le pin n'est pas un arbre de ville mais qu'il est confronté à 2 tendances : des riverains que ne s'opposent pas à la coupe de pins et ceux qui ne le souhaitent pas. Il souligne toutefois que ceux qui sont farouchement opposés à la coupe des arbres sur l'espace public, n'hésitent pas à le faire dans les copropriétés privées du quartier pour l'avoir constaté avec son technicien de proximité. Il sait qu'à terme, une décision devra être prise pour la bonne circulation des personnes et pour rétablir des chaussées et trottoirs en bon état

**M. Marc FERAUD** assure que la situation des pins est surveillée chaque année pour des raisons de sécurité notamment.

**Mme Betty LAY** (directrice du Centre Social Jean-Paul Coste) relance sur le sujet des terrains sportifs du secteur et souhaite connaître le devenir du terrain situé en face du centre social qui colle au stade Ruocco et qui semble être laissé à l'état « sauvage ». Elle aimerait pouvoir l'utiliser et lancer ainsi plusieurs projets « jeunesse » pour que le jeune public qui fréquente le centre JP Coste puisse disposer d'un extérieur de ce type.

**M. Francis TAULAN** précise que ce terrain appartient à l'Université Aix Marseille (AMU). Il explique travailler depuis 10 ans pour que cet espace devienne propriété de la Ville et des Sports en particulier. Cela a été sans effet pour l'instant. Il propose le soutien des responsables du centre social pour motiver et appuyer de nouveau cette demande auprès de la nouvelle direction de AMU pour pouvoir développer de nouveaux projets jeunes au sein de la ville et du quartier en particulier.

**Mme Aurore ARRONDO** (Présidente du CIQ des 3 Sautets) demande si le document projeté sur le projet des 3 Sautets leur sera remis.

**M. Éric CHEVALIER** lui demande d'attendre la validation définitive du délai légal des permis de construire (*2 mois de recours légaux*) pour le transmettre ensuite officiellement et publiquement aux membres du Conseil de quartier.

**M. Rodolphe BRUNNER** (Président CIQ Arc de Meyran) évoque la prolongation du BHNS dans le quartier du Val Saint André. Il s'étonne qu'un premier projet ait vu le jour sans la concertation avec la population pourtant promise par Mme le Maire. Il demande si une consultation tripartite peut être menée sur ce passage du BHNS surtout au niveau des copropriétés et des parkings privés entre la ville, la Métropole et les CIQ. Il souhaite également avoir un peu plus de détails sur un concert qui sera donné au Val de l'Arc cet été.

**M. Éric CHEVALIER** s'étonne de son propos et de ce qui lui aurait été rapporté sur ce sujet d'autant que c'est lui-même qui gère les sujets de déplacements et qui se fait l'interlocuteur de la Métropole. Il explique que le projet du BHNS Malacrida est englobé dans le projet du Grand Marseille financé par l'Etat. Il assure qu'aucune expropriation n'est à prévoir. Egalement, il informe notamment avoir demandé la préservation des deux pôles de commerces du quartier, une concertation avec les conseils syndicaux des résidences Bel Ormeau et St Benoît ainsi qu'avec le pôle éducatif du Viaduc. Il indique que ce qui a été dessiné demeure un simple schéma de réflexion et en aucun cas un tracé définitif, la priorité du Maire étant le BHNS du Pôle d'activités. S'agissant du concert, il explique qu'à sa connaissance, aucun comité technique n'a eu lieu à ce sujet. Il demande à M. Nicolas MARGUERIER (Collaborateur cabinet de Mme le Maire) de s'en informer pour diffuser les informations nécessaires aux riverains du Val de l'Arc.

**M. Antoine BRIENT** poursuit sur la situation du permis de construire concernant le foncier ENEDIS (ex EDF GDF du bas de l'avenue St Jérôme).

**M. Éric CHEVALIER** regrette que les propriétaires n'entendent pas les axes fixés par le Maire concernant les constructions à venir. Il entend les arguments de Bouygues (l'acquéreur – anciennement un fond de pension) relatifs à la rentabilité économique mais il ne s'inquiète pas de leur situation. Des demandes ont été formulées en matière d'espaces verts, de trottoirs et de hauteur des constructions.

**Solène BABIN** demande que les horaires de garderie soient prolongées jusqu'à 18h30 sur les écoles du Val et de Cuques au lieu de 17h30 à l'identique des autres commune du Pays d'Aix et elle souhaite qu'un nettoyage aux abords (parking) et à l'intérieur de ces mêmes écoles (cour de récréation) soit réalisé en réponse à la demande prégnante des parents.

**Éric CHEVALIER** assure qu'il transmettra la demande auprès de la Direction de l'Education de la Ville tout en rappelant que des passerelles sont possibles avec les centres sociaux des quartiers

**Philippe GARDIOL** (Direction de la propreté) répond, de son côté, aux problématiques de la propreté autour des établissements scolaires. L'intérieur relevant exclusivement de la compétence des agents de l'établissement, il affirme cependant qu'un point sur la fréquence de passage des agents de la Direction de la propreté urbaine et des moyens déployés sera effectué.